



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Operation d'amenagement de la Place du General de Gaulle a Sceaux (92)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SPL VALLEE SUD AMENAGEMENT

Raison sociale

SPL Vallee Sud Amenagement

N° SIRET

82144321500024

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom

Pinaud

Prénom(s)

Nelly

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41. Aires de stationnement de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs	ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de mobiles de loisirs., 41A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'opération est située au droit de la place du General de Gaulle et de la rue Voltaire, en centre-ville de Sceaux. Sa superficie totale est de 13 569 m². L'opération prévoit la réalisation d'espaces publics, d'un parking public en souterrain, d'environ 6 470 m² de SDP de logements, d'environ 1 431 m² SU de commerces, et d'environ 262 m² SU de coworking. Le site de l'opération est constitué de 2 îlots non contigus les uns aux autres, dénommés "Ilôt Voltaire" et "Ilôt Houdan". L'opération fera l'objet de 2 permis de construire : 1 pour l'ilot Voltaire et 1 pour l'ilot Houdan. Prealablement, environ 1 500 m² de SDP ont été démolis dans le cadre de l'opération.

4.2 Objectifs du projet

L'opération d'aménagement a pour objectif de revaloriser le quartier de la Place du General de Gaulle, située en centre-ville de Sceaux. D'une part, le projet d'aménagement des espaces publics vise à accorder une place généreuse aux piétons et plus largement aux circulations douces, apporter de la lisibilité à l'entrée du centre-ville ancien et le relier à l'axe de la rue Houdan, développer la convivialité et les lieux de rencontre sur l'espace public, apporter de la qualité urbaine aux espaces publics, et à requalifier le paysage urbain. D'autre part, la construction de logements, de commerces de proximité, et d'un parking public souterrain participe aussi à la revalorisation du quartier, notamment via les rez-de-chaussée actifs et l'implantation de nouveaux bâtiments ayant chacun une identité architecturale propre tout en s'intégrant dans le paysage urbain environnant. Ce projet répond aux objectifs de l'OAP de Gaulle (PLUi Vallée Sud Grand Paris, pg. 67-68), à savoir "faire évoluer les usages, conforter le dynamisme commercial du centre-ville, atténuer les ruptures urbaines et améliorer la liaison avec le centre-ville piéton par la requalification des espaces publics".

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Etat actuel du site : - Ilot Voltaire : deux emprises cloturees suite a la realisation du diagnostic archeologique en 2022 et a la demolition de batiments a l'ete 2025. Les materiaux issus de la demolition ont ete evacues vers les filieres appropriees. - Ilot Houdan : espaces verts peu qualitatifs (pelouse et quelques arbres) Calendrier des operations d'aménagement et de construction : - Curage / desamiantage et demolition des batiments existants : ete 2025 - Etudes d'APS / APD pour les constructions et d'AVP pour les espaces publics : T3 -T4 2025 - Travaux de construction et d'aménagement des espaces publics : 2028 - 2030 Le phasage des travaux d'aménagement et de construction sera organise de facon a minimiser la gene occasionnee aux usagers et habitants. Une charte chantier vert sera appliquee aux travaux de construction et aux travaux d'aménagement des espaces publics. Elle prevoit une serie de dispositions visant a maitriser les possibles impacts environnementaux du chantier : nuisances sonores et visuelles, pollutions, proprete et gestion des dechets de chantier, suivi des consommations d'eau et d'energie du chantier, protection des arbres conserves (par exemple, les alignements d'arbres rue Voltaire).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Projet de construction : - Dans sa phase exploitation, l'ilot Voltaire et l'ilot Houdan doivent accueillir des logements, des commerces de proximite, et un jardin sur dalle a destination des habitants. Ce dernier constituera un ilot de fraicheur et favorisera la biodiversite dans le contexte urbain du centre-ville de Sceaux. - Deux niveaux de stationnements sont prevus en infrastructure : un de 89 places ouvert au public, et un de 51 places reserve aux habitants des nouveaux logements. L'acces des vehicules se fera par la rue Voltaire. - Les nouveaux batiments auront des locaux velos a destination des habitants. - Le projet vise les performances energetiques suivantes pour les nouveaux logements : NF Habitat HQE Tres Performant, Reglementation Environnement RE2020 seuil 2028, label Biosource (a confirmer selon la strategie environnementale). Le projet prevoit le raccordement des batiments de l'ilot Voltaire au reseau de chauffage urbain developpe par les villes de Fontenay-aux-Roses, Sceaux et Bourg-la-Reine. Projet des espaces publics : - Le quartier comprendra un mail pieton appele "mail Houdan". Situe dans le prolongement de l'artere commerciale de la rue Houdan, ce dernier comprendra des commerces. - En lien avec le projet departemental au sud du site, deux pistes cyclables unidirectionnelles seront amenees de part et d'autre de la rue Voltaire. - Des espaces verts seront amenees autour des batiments, notamment dans la rue du Four. Les alignements d'arbres rue Voltaire sont conserves.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

2 permis de construire (ilot Voltaire et ilot Houdan) et 1 permis de demolir

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Terrain d'assiette : environ 13 569 m ² Surface de plancher créée : environ 6 470 m ² Espaces publics réalisés : environ 10 945 m ² Places de stationnement : environ 140 places	(Terrain d'assiette : environ 13 569 m ² . Surface de plancher créée : environ 6 470 m ² . Espaces publics réalisés : environ 10 945

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. :

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi de Vallée Sud Grand Paris Zonage : UPsc3 (Secteur de Projet Place du General de Gaulle)

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans une ZNIEFF. La ZNIEFF de type 1 "Prairies et boisements du Parc Departemental de Sceaux" (identifiant : 110020469) est situee a environ 550m du projet.
En zone de montagne ?	☐	☒	sans objet
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans une zone couverte par un arrete de protection de biotope. La zone couverte par un arrete de protection de biotope la plus proche est situee a 12km du projet. Il s'agit de "La Fosse Aux Carpes" (identifiant : FR3800499).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	sans objet
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans un parc national, un parc naturel marin, une reserve naturelle, une zone de conservation halieutique ou un parc naturel regional. La reserve naturelle regionale la plus proche est situee a 3,5km du projet. Il s'agit du "Bassin de la Bievre" (identifiant : FR9300026).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le projet se situe sur un territoire couvert par : - le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures routieres et ferroviaires de l'Etat dans les Hauts-de-Seine (4eme echance en cours d'elaboration). - le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement 2025-2029 de la Metropole du Grand Paris arrete en avril 2025. - le Plan de Prévention du Bruit dans
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Le projet se situe dans le perimetre du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de la ville de Sceaux (Secteur Centre Ancien) dans le perimetre de protection de differents monuments historiques.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Une cartographie des zones humides averees et potentielles est etabliee par la DRIEAT Ile-de-France. Le site du projet n'est pas situe dans une enveloppe d'alerte de zone humide. Une enveloppe d'alerte de classe B (zone humide probable dont le caractere humide reste a verifier et les limites a preciser) est identifiee a 100m au nord du site et a 300m au sud du site. Le site est actuellement
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Un perimetre des zones de risques carrieres (ayant valeur de Plan de Prévention du Risque) est identifie sur la commune de Sceaux. Le projet n'est pas inclus dans le perimetre. La commune n'est pas concernee par un Plan
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le perimetre des zones de risques carrieres (ayant valeur de Plan de Prévention du Risque) a ete approuve par un arrete prefectoral en 1985. Le projet n'est pas inclus dans le perimetre.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Un diagnostic de l'etat des milieux date de 2022 a ete realise sur l'emprise de l'ilot Voltaire. Le diagnostic indique qu'un site BASOL est recense au 110, rue Houdan a Sceaux. Il s'agit d'une ancienne station-service dont l'activite a cesse en 2014. Ce site n'est pas dans l'emprise du projet. Les recommandations formulees dans cette etude seront mises en oeuvre de facon a garantir la
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	La commune de Sceaux, comme l'integralite de la region Ile-de-France, se situe dans la ZRE "Parties captives des nappes de l'albien et du neocomien".
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Aucun captage d'AEP n'est reference dans un rayon de 1km autour du projet. Le projet ne se situe pas dans un perimetre de protection rapprochee d'un captage.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le projet n'est pas situe dans un site inscrit. Les sites inscrits les plus proches sont situes a plus d'1km du projet : - "Perspectives du parc de Sceaux" (identifiant 6116) - "Trois ensembles formes par les deux cites-jardins d'une part et l'etang Colbert d'autre part" (identifiant 7150) - "Parc Roland-Gosselin" (identifiant 6057)

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans ou a proximite d'un site Natura 2000. Le site Natura 2000 le plus proche est situe a plus de 13km du projet. Il s'agit du site Natura 2000 Directive Oiseaux "Sites de Seine-Saint-Denis" (identifiant : FR1112013).
D'un site classé ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans un site classe. Le projet se situe : - a 200m du site classe "Petit parc de Sceaux" (identifiant 4201) - a 400m du site classe "parc de Sceaux" (identifiant 7436) - a plus d'1km du site classe "Perspectives du parc de Sceaux" (identifiant 7437) Il n'existe pas de co-visibilite entre le projet et les sites classes.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	La construction de logements et de commerces entrainera une consommation d'eau. Le projet sera raccorde au reseau d'eau potable qui dessert la ville de Sceaux. L'eau potable provient de la Seine (usine de Choisy-le-Roi). Des dispositifs hydro-economes seront prevus dans les nouveaux logements. Aucun prelevement d'eau ne sera effectue au droit du site que ce soit en phase chantier ou
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet prévoit la realisation de 2 niveaux de sous-sols (2 niveaux sous l'ensemble de l'ilot Voltaire ; 1 niveau sous l'ilot Houdan). Le diagnostic environnemental realise en decembre 2024 indique un risque de remontee de nappe moyen au niveau du secteur de projet. De nouvelles etudes geotechniques seront conduites pour verifier le niveau de la nappe phreatique et les impacts du
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	La demolition des batiments a entraine la production de dechets. La realisation des 2 niveaux de sous-sols necessite l'excavation des sols en place. Les materiaux seront evacues dans les filieres de valorisation et d'elimination adaptees. Le reemploi (sur site ou hors site) des materiaux provenant des demolitions et des terres excavees sera etudie. Concernant les espaces publics, le
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	L'aménagement des espaces publics et la construction de batiments necessitera l'utilisation de materiaux.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Le projet comprend la realisation d'espaces verts sur dalle et en pleine terre. Ces aménagements requierent un apport en terre vegetale. La reutilisation des terres du site sera etudiee

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☐	☒	Le projet entraine une augmentation de la consommation d'eau compte tenu de l'arrivee de nouveaux habitants et de commercants. Les nouveaux batiment seront raccordes au reseau d'alimentation en eau potable. Ce reseau est suffisamment dimensionne. Les eaux pluviales du site seront gerees de maniere a reduire les volumes d'eau collectes par les reseaux
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le diagnostic environnemental realise en decembre 2024 indique que le site du projet n'est pas situe dans un corridor ecologique et que les espaces vegetalises (pelouses, alignements d'arbres) n'ont pas d'interet ecologique significatif. Par ailleurs, le rapport intermediaire de l'etude faune / flore indique qu'aucun habitat naturel protege ou menace a ete constate sur la
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans ou a proximite d'un site Natura 2000. Le site Natura 2000 le plus proche est situe a plus de 13km du projet. Il s'agit du site Natura 2000 Directive Oiseaux "Sites de Seine-Saint-Denis" (identifiant : FR1112013). Le projet est separe de ce site par un tissu urbain tres dense. Le projet n'aura donc aucun impact sur un habitat / une espece inscrite au Formulaire Standard de Donnees de ce site Natura 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet est situe dans un environnement urbanise (centre-ville de Sceaux) et impermeabilise. Le projet n'engendre pas la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, ou maritimes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerne par des risques technologiques. Aucune ICPE n'est identifiee dans le site d'etude ou a proximite. La commune de Sceaux est concernee par le risque lie au TMD par canalisation de gaz a haute pression sous la RD75. Le site d'etude n'est pas concerne par cette servitude. La commune de Sceaux n'est pas dotee d'un Plan de Prevention des
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le site du projet est concerne par : le risque de retrait / gonflement des argiles dans la mesure ou il se situe a proximite d'une zone marquee par ce risque (alea fort) et le risque de remontee de nappes (alea moyen). Des etudes geotechniques seront realisees pour assurer la caracterisation et la gestion des risques. Les recommandations formulees dans ces etudes seront
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet a une vocation residentielle et commerciale. Des espaces publics sont aussi crees. Il n'engendre pas des risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☒	☐	Des etudes de pollution seront realisees pour assurer la caracterisation et la gestion des risques et garantir la compatibilite de l'etat des milieux avec les usages

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Les travaux impliqueront une circulation de véhicules lourds. Des mesures seront prises pour limiter les nuisances liées au transport routier pendant les travaux. Ce trafic sera temporaire et limité à la période de travaux. Le travail de réduction des emprises dévolues aux circulations motorisées au profit des modes actifs et la reconfiguration complète de la circulation de la Place du Général de Gaulle réalisées dans le cadre du projet et en
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	En phase chantier, les travaux de démolition et de terrassement pourront, temporairement, être sources de bruit. Des dispositions seront prises pour limiter les nuisances sonores et respecter la réglementation en
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le site est concerné par des nuisances sonores générées par les axes routiers D67 et D60 (rue Voltaire et rue Houdan), qui sont classées en catégorie 3. Des études acoustiques seront réalisées pour évaluer ces nuisances
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	La programmation commerciale n'est pas arrêtée.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Le projet pourra générer des vibrations de façon temporaire lors des travaux de démolition et de terrassement. Des dispositions seront prises pour limiter les nuisances et vibrations : matériel adéquat, suivi
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Aucune source de vibration n'est identifiée à proximité du site (voies ferrées). Le périmètre d'étude n'est pas concerné par des nuisances vibratoires.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	En phase chantier, la charte chantier vert imposée aux entreprises intégrera des préconisations pour limiter les émissions liées à l'éclairage : détecteur de présence, programmation horaire. Le projet engendra des
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le site du projet étant situé en zone urbaine dense, le projet sera confronté aux émissions lumineuses déjà présentes.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	En phase chantier, la charte chantier vert intégrera des préconisations pour limiter les rejets dans l'air : matériel récent et révisé, sensibilisation des travailleurs... En phase exploitation, les rejets dans l'air correspondent aux émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements. Les futures constructions devraient être alimentées par le réseau de chauffage urbain géothermique qui n'émettra aucun rejet dans l'air.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	En phase exploitation, le projet engendra des rejets d'eaux usées et d'eaux pluviales (au-delà de la pluie décennale qui est gérée à la parcelle). Les eaux pluviales seront gérées de manière à réduire les volumes d'eau
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Les eaux pluviales seront gérées à la parcelle (espaces verts) de manière à réduire les volumes d'eau collectés par les réseaux d'assainissement, conformément aux réglementations en vigueur (objectif de zéro rejet pour la

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	En phase chantier, la base-vie sera raccorder au reseau d'assainissement avant traitement. En phase exploitation, le projet engendrera des effluents lies au fonctionnement d'un quartier residentiel. Les eaux usees et vannes, collectees par le service d'assainissement du territoire de Vallee Sud Grand Paris, rejoignent le reseau d'assainissement du CD92 et du SIAAP avant d'etre traitées dans une station d'épuration de l'agglomération.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Le projet engendrera la production de dechets lors des differentes phases de chantier, a savoir la demolition (dechets inertes, non dangereux, plomb et amiante), le terrassement (deblais), et la construction (dechets non dangereux). Un Schema d'Organisation et de Gestion d'Elimination des Dechets (SOGED) sera elabore par les entreprises. Les dechets seront de differentes natures (inertes, dangereux, non dangereux) et seront enfilés.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet ne porte pas atteinte au patrimoine architectural, culturel, archeologique, et paysager de Sceaux : - Le projet de construction s'integrera dans le contexte urbain. Des reunions de travail seront programmees avec l'ABF. - Le site etant tres mineral, le projet ne porte pas atteinte au patrimoine paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Actuellement, le site comprend quelques espaces publics (cheminements, pelouses) et un ancien parking decape. Le projet vise a structurer ces espaces en construisant de nouveaux batiments (logements et commerces), un parking souterrain, et des espaces publics qualitatifs. Le projet n'engendre pas de modification majeure concernant l'usage des sols.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Plusieurs projets a Sceaux se deroulent en parallele a celui de la Place du General de Gaulle : - Le Quartier des Quatre-Chemins situe autour de la gare de Robinson (construction de logements et de cellules commerciales). Situe a 800m du projet, la livraison des prochains batiments est prevue en 2025 et 2026. Il n'y a pas d'impact cumule en phase travaux. En phase exploitation, les impacts sont les suivants: trafic, production de dechets, consommation de ressource naturelles - Le Secteur "Petit Chambord" situe a l'est du Parc de Sceaux (amenagement d'un espace paysager et renovation d'equipements publics). Le projet est situe a plus de 1km du projet donc pas a proximite du projet. Pas d'impact cumule en phase exploitation. La taille de ce chantier laisse a croire que cette incidence ne sera pas significative.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Projet des espaces publics : - 4 scénarios ont été étudiés (variantes : piste ou bande cyclable ; conservation ou abattage des alignements d'arbres). Au terme des études d'esquisse, il a été décidé de conserver les arbres existants rue Voltaire (15 unités), de planter de nouveaux arbres rue Voltaire pour compléter l'alignement, et d'aménager un espace vert le long de la rue du Four. En outre, il est aussi prévu la création d'une piste cyclable unidirectionnelle de part et d'autre de la rue Voltaire. Cette séparation des flux favorisera l'usage des modes actifs et, par conséquent, limitera les émissions de GES. - Dans le cadre des travaux, les entreprises devront respecter une charte chantier vert. Ce document vise à garantir le bon déroulement des travaux dans le respect de l'environnement et du voisinage, en imposant des mesures pour réduire les nuisances et éviter les pollutions. Projet de construction : - Acoustique : les objectifs d'isolation seront différents en fonction de l'exposition des différentes façades des bâtiments vis-à-vis des rues Houdan et Voltaire. Le projet intégrera les mesures nécessaires lors de la conception. - La mise à disposition de stationnements vélos dans les bâtiments favorisera les mobilités douces. - L'aménagement d'un jardin au cœur de l'îlot Voltaire favorisera la biodiversité en cœur de ville - L'approvisionnement énergétique, initialement prévue en gaz, devrait être finalement réalisée par un réseau de géothermie. - Dans le cadre des travaux, les entreprises devront respecter une charte chantier vert. Etudes complémentaires : - Une étude faune - flore est actuellement en cours. Les recommandations formulées seront prises en compte dans le cadre de l'opération d'aménagement (gestion différenciée des espaces verts, installations de refuges pour la faune...). Des études géotechniques seront réalisées au fur et

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale, compte tenu des paramètres suivants : (1) Etat actuel du site : Le site ne présente pas d'intérêt environnemental particulier (site très minéral comprenant peu d'espaces verts, pas d'enjeux faunistiques ou floristiques). (2) Environnement / biodiversité : - Diverses études (géotechniques, faune-flore) seront réalisées et les recommandations formulées seront prises en compte pour minimiser les impacts du projet sur l'environnement. - Le projet d'aménagement des espaces publics conserve une partie des espaces verts existants, à savoir les alignements d'arbres qui ont un intérêt pour la biodiversité et les futurs habitants (confort thermique). - Le projet de construction renforce la présence de la nature et de la biodiversité en ville via l'aménagement d'un jardin privé. - Des mesures

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

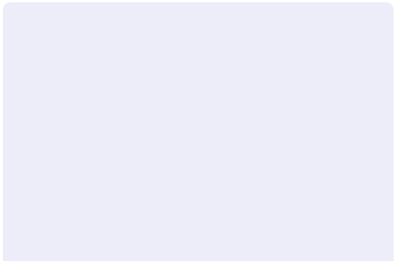
Nom Pinaud

Prénom Nelly

Qualité du signataire Directrice

À Fontenay-aux-Roses

Fait le 17-09-2025 /



Signature du (des) demandeur(s)